



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 16 décembre 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

RICHARD Hélène (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps) et HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Saint Jean d'Aulps), GAYDON Christelle (Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et KOEGLER Bruno (responsable Déchets)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Réflexions autour des besoins des jeunes de la Vallée d'Aulps

Marc MUFFAT présente aux membres du Conseil Communautaire les résultats d'une étude menée par les bénévoles du secours catholique, l'assistante sociale du secteur et la CESF de la CAF, étude destinée à connaître les besoins des publics potentiellement vulnérables sur la vallée d'Aulps, à savoir les jeunes et leurs parents (voir en annexe).

Concernant les besoins des jeunes relatifs à des pratiques sportives hors compétition et à des coûts adaptés aux ressources des familles, Stéphane PUGIN-BRON interroge les élus du Brevon sur le fait de savoir si la MJC qui vient d'être créée ne répondrait pas à ce type de besoin. Jean-Louis VUAGNOUX et Gérald LOMBARD soulignent qu'il est encore trop tôt pour le dire compte tenu de l'ouverture récente de la MJC. Yannick TRABICHET ajoute que les prix des activités proposées sont assez élevés.

André PEERSMAN estime que des structures sont déjà en place et qu'il faudrait déjà travailler au niveau des parents avant de chercher à répondre aux besoins de leurs enfants.

Georges LAGRANGE précise que, concernant Montriond, aucune demande particulière n'a été faite, à sa connaissance, auprès du CCAS et rejoint André en estimant que le prix des activités n'est pas le problème.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une réponse aux besoins a déjà été en partie apportée par la décision prise par le bureau d'apporter en 2015 aux collèges de Saint Jean d'Aulps et de Bellevaux une subvention de 10 euros par élève. Une bonification de 5 euros par élève pourra être débloquée sur présentation de nouvelles actions liées à la citoyenneté et au civisme.

André PEERSMAN ajoute qu'une psychologue spécialisée sur la petite enfance devrait arriver à la MSP de Saint Jean d'Aulps au cours du 1^{er} trimestre 2015.

2- Réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 14 octobre 2014 :

- 29 novembre : CDCI à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 1^{er} décembre : CDCI à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 4 décembre : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 12 décembre : CLD au Biot (*Christophe MUTILLOD*)
- 15 décembre : CDCI à Thonon (*Jacqueline GARIN*)

3- Déchets

3.1 Redevance spéciale

Bruno KOEGLER présente aux membres du Conseil Communautaire ce qui est proposé par la commission Déchets concernant la redevance spéciale 2015.

Catégories facturées dans la RS :

- hôtels et chalets à prestation hôtelière,
- restaurants et métiers de bouche,
- centres de vacances, campings,
- HLM non assujettis à la TEOM,
- centres médicaux (EHPAD).

Catégories plus facturées dans la RS :

- HLM assujettis à la TEOM,
- artisans : facturation au réel en déchetterie dès le premier m³,
- commerces : facturation au réel en déchetterie dès le premier m³.

Bruno KOEGLER souligne que le calcul de la RS se ferait par évaluation et non plus au forfait comme cela se faisant auparavant à la CCVA. Il précise que la commission a proposé de repartir pour 2015 sur les prix à la tonne fixés en 2014 par le SIVOM de la Vallée d'Aulps. Les prix seraient donc les suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| - Morzine (Avoriaz) – Montriond (Les Lindarets) : | 334 euros la tonne |
| - Morzine (hors Avoriaz) – Montriond (hors Lindarets) – Autres communes : | 257 euros la tonne |
| - Si engagement de dépôt de tous les déchets en déchetterie (sauf Avoriaz) : | - 50 euros la tonne |

Michel RICHARD souhaiterait faire part d'une réclamation concernant la facturation de la redevance spéciale pour son supermarché d'Avoriaz. Il considère que 334 euros la tonne pour du carton est un coût largement surévalué sachant qu'il pourrait très bien se faire reprendre le carton par Carrefour. Il demande à ce qu'une nouvelle évaluation soit faite.

Gérard BERGER estime que les évaluations doivent être contradictoires et qu'il faut trouver des consensus sur les volumes de déchets produits. Stéphane PUGIN-BRON souligne que les consensus ne doivent pas se faire au détriment de l'équité et qu'il n'est pas possible non plus de « négocier » avec chaque professionnel.

Jean-Claude MORAND précise qu'une communication sera faite plus particulièrement pour les professionnels de la Vallée du Brevon qui seront tous assujettis à la RS pour 2015 alors que seuls les métiers de bouche l'étaient en 2014, et à des tarifs largement inférieurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de redevance spéciale pour 2015.

3.2 Dépôts en déchetteries

Bruno KOEGLER présente aux membres du Conseil Communautaire ce qui est proposé par la commission Déchets concernant les tarifs des dépôts en déchetteries. Il souligne que tous les dépôts sont gratuits sauf pour :

- le bois, le plâtre, les encombrants et les gravats, payants pour les professionnels dès le 1^{er} dépôt et pour les particuliers au-delà de 3m³ par an,
- les DMS, payants pour les professionnels dès le 1^{er} dépôt et pour les particuliers au-delà de 10 kg par an,
- les skis, payant pour les professionnels dès le 1^{er} dépôt et pour les particuliers au-delà de 3 paires par an.

Il précise que les tarifs proposés sont les suivants (tarifs identiques pour les particuliers et les professionnels) :

	SIVOM VA	CCVA	SIHC	CCHC PROPOSITION
Bois	26 €	6 €	13 €	20 €
Déchets verts	20 €	6 €	7 €	20 €
Encombrants	40 €	14 €	23 €	30 €
Gravats	65 €	7,20 €	13 €	15 €
Plâtre	40 €	/	37 €	30 €
DMS	2 € le kg	/	1 € le kg	2 € le kg

	SIVOM VA	CCVA	SIHC	CCHC PROPOSITION
Skis	3 € la paire	/	/	3 € la paire (payant au-delà de 3 paires pour les particuliers)
Pneus	192 €/an pour les pros	/	/	Forfait 192 €/an pour les pros
DEEE	62 €/an pour les pros	/	/	Forfait 60 €/an pour les pros
DASRI	42 €/an pour les pros	/	/	Forfaits 50 €/an pour les pros

Tarifs divers

- collecte des cartons à Avoriaz : forfait saison de 190 euros au colis,
- enlèvement exceptionnel de dépôts sauvages : intervention simple de 103 € et intervention pour gros volumes de 257 €,
- nouvelle carte d'accès de déchetterie : 10 €,
- extrait de compte de dépôt en déchetterie : 10 €,
- frais de nettoyage pour affichage sur PAV : 50 € par affiche,
- pénalités en cas de dépôts anarchiques en déchetterie : 100 €,
- traitement des matières de dégrillage : 207 € la tonne

Christophe MUTILLOD souligne que les tarifs ne doivent pas être trop élevés si les élus ne veulent pas se retrouver avec davantage de dépôts sauvages.

Après discussion, il est proposé de passer à 4m³ le volume au-delà duquel les particuliers sont facturés pour le bois, le plâtre, les encombrants et le gravats et à 5 paires pour les skis. Il est également proposé de ne pas facturer en dessous de 35 euros annuels.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs des dépôts en déchetterie applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

3.3 Marché de collecte des ordures ménagères

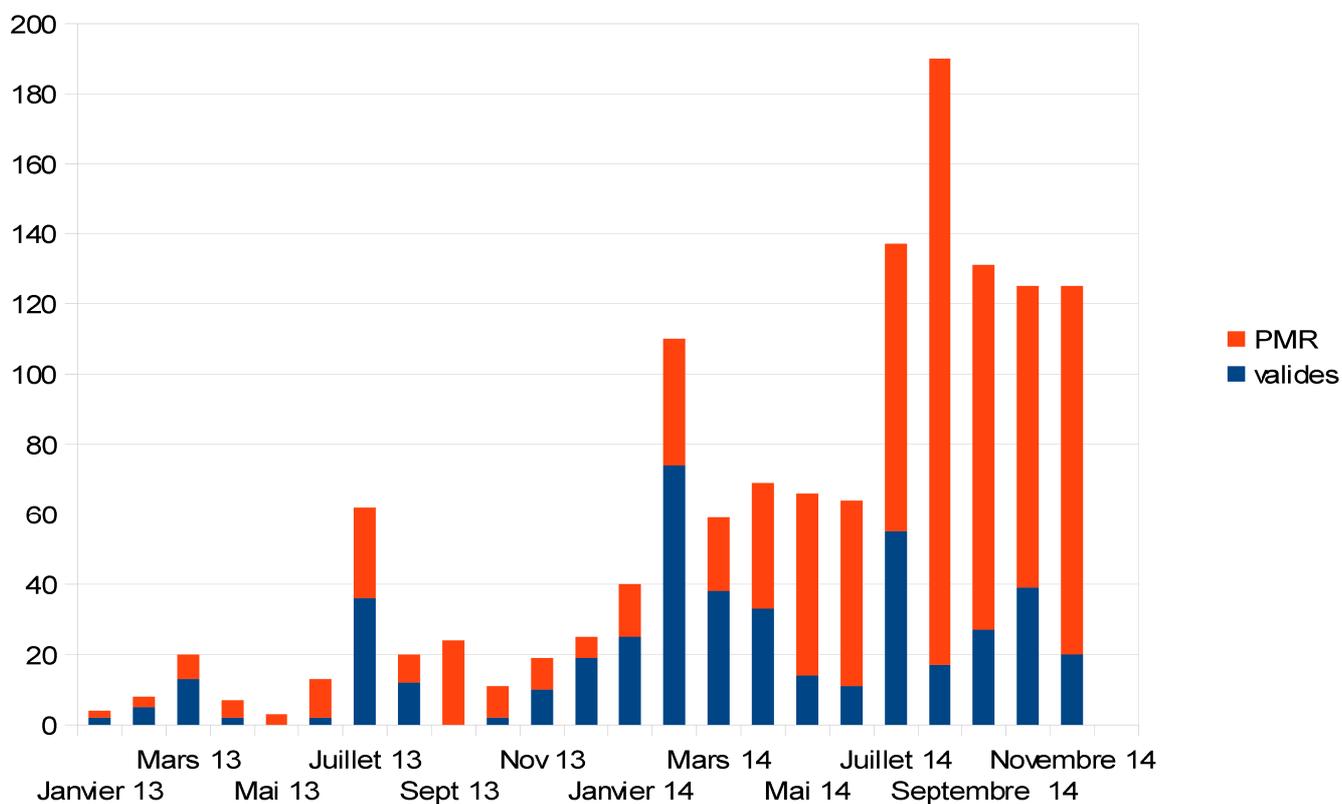
Bruno KOEGLER fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'attribution à Chablais Service Propreté d'un nouveau marché de collecte des ordures ménagères pour les communes de la vallée d'Aulps qui passent au système de conteneurs semi-enterrés. Il précise que ce marché n'est passé que pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015.

Commune	Tournée	Prix 2014	Prix 2015
La Forclaz	complète	95,09 €	85 €
La Vernaz	complète	76,07 €	85 €
La Baume	complète	70,07 €	85 €
Le Biot	Col du Corbier		127,50 €
Seytroux	complète	85,70 €	85 €
Montriond	normale	274,30 €	212,50 €
	complète	356,25 €	297,50 €
	Ardent benne	80 €	36 €
	Ardent rotation	130 €	155 €

4- Transport à la demande : décision sur la poursuite du service

Béatrice TAVERNIER présente aux membres du Conseil Communautaire un rapide bilan du fonctionnement du Pti Bus.

Usagers Pti Bus CCHC



Répartition des usagers

- PMR : 65%
- Valides : 35%

Cet hiver, le report des utilisateurs du Pti Bus vers le Balad'Aulps Bus et le Brev'Bus devrait avoir un impact limité, il concerne essentiellement les personnes valides.

En 2014, la moyenne d'utilisation du Pti Bus est de 14 voyages par an et par usager. Pour les mois de :

- juillet : 132 voyages pour 25 usagers,
- août : 190 pour 37 usagers,
- septembre : 131 pour 32 usagers.

Sur la base d'une moyenne des factures des 4 derniers mois, le coût du service sur le territoire de la CCHC s'élèverait pour l'année 2015 à 145 000 € TTC.

Financement

- CG 74 (100% des PMR dans la limite de 100 000 € paran) : 94 000 €
- CCHC : 51 000 €

Économie 2015 par rapport à 2014 sur le Brev'Bus et le BAB : 52 500 €

Christophe MUTILLOD se demande si la CCHC a les moyens de se payer ce service et ce qu'il se passera quand il n'y aura plus de subvention du Conseil Général.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la décision à prendre ce soir ne porte que sur une année et que la CCHC peut donc financièrement supporter le coût d'une 3ème année de service compte tenu notamment de l'économie réalisée sur le financement du Balad'Aulps Bus et du Brev'Bus sur 2015. Il souligne qu'il s'agit désormais d'un choix politique.

André PEERSMAN s'interroge sur les conséquences d'une éventuelle augmentation du nombre d'usagers en 2015. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il serait dans ce cas là toujours possible de restreindre le fonctionnement du service en ne le réservant par exemple qu'aux PMR.

Christophe MUTILLOD rappelle que l'organisation du service génère de nombreux haut-le-pied (trajets effectués sans prendre ni déposer d'usagers) et considère ce fonctionnement comme une « ineptie ». Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il y avait en effet beaucoup de haut-le-pied au démarrage du service mais qu'il y en a beaucoup moins aujourd'hui.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite du service pour une 3ème année.

Le Conseil Communautaire, avec 1 vote contre (*Romain GURLIAT*) et 7 abstentions (*Henri ANTHONIOZ, Henri-Victor TOURNIER, Christophe MUTILLOD, Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Yannick TRABICHET, Michel RICHARD et Gérard BERGER*), décide de poursuivre le service de transport à la demande pour une 3ème année.

5- Personnel

5.1 Ressources humaines : nouvelle convention de prestation de service avec Morzine

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une nouvelle convention avec Morzine pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 sur la base d'un forfait de 12 000 euros correspondant à la mise à disposition d'Aurélien BLANCHARD à hauteur de 25 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de passer cette convention.

5.2 Entretien des ascenseurs d'Avoriaz : mise à disposition de Jean-Paul PESCHAUD

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention avec la commune de Morzine pour la mise à disposition à 5 % de Jean-Paul PESCHAUD pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de passer cette convention.

5.3 Accueil des saisonniers : mise à disposition de Jean-Pierre BENEDETTI

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une nouvelle convention avec la commune de Morzine pour la mise à disposition à 80 % de Jean-Pierre BENEDETTI pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de passer cette convention.

6- Finances

6.1 Budget principal : décision modificative n° 2

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de faire voter une décision modificative au budget principal afin de procéder à certaines régularisations dues principalement à l'agrandissement de la communauté de communes.

Rattachement des ICNE

- 617 - 128 800 €
- 661121 + 128 800 €

Amortissement complémentaire suite au transfert d'actifs

Charles-Henri MONTET précise que les montants de cet amortissement complémentaire ne sont pas encore arrêtés car ils dépendent d'éléments que toutes les communes entrantes n'ont pas encore communiqués. Quoiqu'il en soit, il précise que les mouvements qui seront faits n'auront aucune incidence financière car il ne s'agit que d'opérations d'ordre non budgétaire.

- 023 - ?
- 6811/042 + ?
- 021 - ?
- 281/040 + ?

Refacturation des 3 emprunts de Morzine

- 62875 - 353 100 €
- 661131 + 164 400 €
- 023 + 188 700 €
- 168741 + 188 700 €
- 021 + 188 700 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise la Présidente à fixer le cas échéant de nouvelles durées d'amortissement pour les biens transférés.

6.2 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire, suite à la demande du Trésorier, d'admettre en non-valeur certaines créances irrécouvrables (1 755,61 € sur le BP et 0,80 € pour le BA DDVA).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6.3 Voirie : versement d'un fonds de concours par la commune de La Côte d'Arbroz

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de La Côte d'Arbroz souhaite apporter à la CCHC un fonds de concours de 15 400 euros pour les travaux de voirie 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de ce fonds de concours.

6.4 Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier

Charles-Henri MONTET rappelle que la réglementation en vigueur prévoit la possibilité pour les collectivités de verser à leur comptable public une indemnité de conseil (taux maximal de 100 %) et une indemnité de confection des documents budgétaires (45,73 euros au maximum par an). Suite aux élections de 2014, il souligne qu'il est nécessaire de redélibérer sur le versement de ces indemnités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer au Trésorier une indemnité de conseil au taux de 100 % et une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73 euros.

6.5 MSP : avenants au marché de travaux

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché de travaux de la MSP :

- Lot n° 8 – Cloisons – Doublages – Isolation
 - Marché initial : 33 858,87 € HT
 - Avenant n° 1 : 14 629,50 € HT
 - Nouvel avenant : 3 428,10 € HT

Cloisons supplémentaires
- Lot n° 14 – Peinture
 - Marché initial : 56 858,00 € HT
 - Avenant n° 1 : - 3 780,00 € HT
 - Nouvel avenant : 4 875,00 € HT

Peinture dans les combles

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer ces avenants.

6.6 DDVA : nouveau tarif pour la boutique

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver un nouveau tarif pour la boutique du DDVA :

- Carte postale illustration J.Phalippou
 - Prix d'achat HT : 0,132 € HT
 - Prix de vente TTC : 0,40 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce nouveau tarif.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 27 janvier 2015 à la MSP de Saint Jean d'Aulps.

Le Biot, le 22 décembre 2014
La Présidente